

Le 6 juillet 2026

Madame,  
Monsieur,

C'est avec plaisir que nous accueillerons votre enfant pour l'année scolaire 2026-2027. Toute l'équipe-école s'engage à vous offrir des services de qualité ainsi qu'un encadrement favorisant la réussite.

Nous vous rappelons que la directive ministérielle concernant l'utilisation des cellulaires à l'école et pour tous les appareils électroniques (montre, Mp3, écouteurs sans fils, ...) sera toujours en vigueur pour la prochaine année.

Dans cet envoi, vous trouverez la documentation concernant les modalités d'accueil de votre enfant pour la prochaine année scolaire. Nous vous invitons à porter une attention particulière sur ce que votre enfant doit avoir en sa possession lors de l'entrée administrative dès le 25 et 26 août prochains. La facture des frais scolaires sera disponible sur le **Clic école au plus tard le lundi 17 août**.

La liste de fournitures scolaires vous sera transmise lors des premières journées d'école.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire!

La direction

Août 2026				
L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28 <sup>1</sup>
31 <sup>2</sup>				

Septembre 2026				
L	M	M	J	V
	1 <sup>3</sup>	2 <sup>4</sup>	3 <sup>5</sup>	4 <sup>6</sup>
7	8 <sup>7</sup>	9 <sup>8</sup>	10 <sup>9</sup>	11 <sup>1</sup>
14 <sup>2</sup>	15 <sup>3</sup>	16 <sup>4</sup>	17 <sup>5</sup>	18
21 <sup>6</sup>	22 <sup>7</sup>	23 <sup>8</sup>	24 <sup>9</sup>	25 <sup>1</sup>
28 <sup>2</sup>	29 <sup>3</sup>	30 <sup>4</sup>		

Octobre 2026				
L	M	M	J	V
			1 <sup>5</sup>	2 <sup>6</sup>
5	6 <sup>7</sup>	7 <sup>8</sup>	8 <sup>9</sup>	9 <sup>1</sup>
12	13 <sup>2</sup>	14 <sup>3</sup>	15 <sup>4</sup>	16 <sup>5</sup>
19 <sup>6</sup>	20 <sup>7</sup>	21 <sup>8</sup>	22 <sup>9</sup>	23 <sup>1</sup>
26 <sup>2</sup>	27 <sup>3</sup>	28 <sup>4</sup>	29 <sup>5</sup>	30 <sup>6</sup>

Novembre 2026				
L	M	M	J	V
2 <sup>7</sup>	3 <sup>8</sup>	4 <sup>9</sup>	5 <sup>1</sup>	6 <sup>2</sup>
9 <sup>3</sup>	10 <sup>4</sup>	11 <sup>5</sup>	12 <sup>6</sup>	13 <sup>7</sup>
16 <sup>8</sup>	17 <sup>9</sup>	18 <sup>1</sup>	19	20
23 <sup>2</sup>	24 <sup>3</sup>	25 <sup>4</sup>	26 <sup>5</sup>	27 <sup>6</sup>
30 <sup>7</sup>				

Décembre 2026				
L	M	M	J	V
	1 <sup>8</sup>	2 <sup>9</sup>	3 <sup>1</sup>	4 <sup>2</sup>
7 <sup>3</sup>	8 <sup>4</sup>	9 <sup>5</sup>	10 <sup>6</sup>	11 <sup>7</sup>
14 <sup>8</sup>	15 <sup>9</sup>	16 <sup>1</sup>	17 <sup>2</sup>	18 <sup>3</sup>
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

Janvier 2027				
L	M	M	J	V
				1
4	5	6 <sup>4</sup>	7 <sup>5</sup>	8 <sup>6</sup>
11 <sup>7</sup>	12 <sup>8</sup>	13 <sup>9</sup>	14 <sup>1</sup>	15 <sup>2</sup>
18 <sup>3</sup>	19 <sup>4</sup>	20 <sup>5</sup>	21 <sup>6</sup>	22 <sup>7</sup>
25	26 <sup>8</sup>	27 <sup>9</sup>	28 <sup>1</sup>	29 <sup>2</sup>

Février 2027				
L	M	M	J	V
1 <sup>3</sup>	2 <sup>4</sup>	3 <sup>5</sup>	4 <sup>6</sup>	5 <sup>7</sup>
8 <sup>8</sup>	9 <sup>9</sup>	10 <sup>1</sup>	11 <sup>2</sup>	12 <sup>3</sup>
15 <sup>4</sup>	16 <sup>5</sup>	17 <sup>6</sup>	18 <sup>7</sup>	19
22 <sup>8</sup>	23 <sup>9</sup>	24 <sup>1</sup>	25 <sup>2</sup>	26 <sup>3</sup>

Mars 2027				
L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9 <sup>4</sup>	10 <sup>5</sup>	11 <sup>6</sup>	12 <sup>7</sup>
15 <sup>8</sup>	16 <sup>9</sup>	17 <sup>1</sup>	18 <sup>2</sup>	19 <sup>3</sup>
22 <sup>4</sup>	23 <sup>5</sup>	24 <sup>6</sup>	25 <sup>7</sup>	26
29	30 <sup>8</sup>	31 <sup>9</sup>		

Avril 2027				
L	M	M	J	V
			1 <sup>1</sup>	2 <sup>2</sup>
5 <sup>3</sup>	6 <sup>4</sup>	7 <sup>5</sup>	8 <sup>6</sup>	9*
12 <sup>7</sup>	13 <sup>8</sup>	14 <sup>9</sup>	15 <sup>1</sup>	16 <sup>2</sup>
19	20 <sup>3</sup>	21 <sup>4</sup>	22 <sup>5</sup>	23 <sup>6</sup>
26 <sup>7</sup>	27 <sup>8</sup>	28 <sup>9</sup>	29 <sup>1</sup>	30 <sup>2</sup>

Mai 2027				
L	M	M	J	V
3 <sup>3</sup>	4 <sup>4</sup>	5 <sup>5</sup>	6 <sup>6</sup>	7*
10 <sup>7</sup>	11 <sup>8</sup>	12 <sup>9</sup>	13 <sup>1</sup>	14 <sup>2</sup>
17 <sup>3</sup>	18 <sup>4</sup>	19 <sup>5</sup>	20 <sup>6</sup>	21
24	25 <sup>7</sup>	26 <sup>8</sup>	27 <sup>9</sup>	28 <sup>1</sup>
31 <sup>2</sup>				

Juin 2027				
L	M	M	J	V
	1 <sup>3</sup>	2 <sup>4</sup>	3 <sup>5</sup>	4*
7 <sup>6</sup>	8 <sup>7</sup>	9 <sup>8</sup>	10 <sup>9</sup>	11 <sup>1</sup>
14 <sup>2</sup>	15 <sup>3</sup>	16 <sup>4</sup>	17 <sup>5</sup>	18 <sup>6</sup>
21 <sup>7</sup>	22 <sup>8</sup>	23 <sup>9</sup>	24	25
28	29	30		

**Légende**

- Journées de congé
- Journées pédagogiques fixes
- Semaine de relâche

**Dates importantes**

Début de l'année scolaire : 28 août 2026

Fin de l'année scolaire : 23 juin 2027

\* le 9 avril 2027 : journée pédagogique annulée en cas d'une 1<sup>re</sup> fermeture

\* le 7 mai 2027 : journée pédagogique annulée en cas d'une 2<sup>e</sup> fermeture

\* le 4 juin 2027 : journée pédagogique annulée en cas d'une 3<sup>e</sup> fermeture

S'il y a fermeture d'établissement, une journée pédagogique sera annulée et deviendra jour de classe. Le jour cycle sera celui de la journée où l'établissement était fermé.

## Dates à retenir

Début de l'année de travail :	24 août 2026
Fin de l'année de travail :	29 juin 2027
Début de l'année scolaire :	28 août 2026
Fin de l'année scolaire :	23 juin 2027
Assemblée générale des parents :	10 septembre 2026
Rencontre des parents de la 1re secondaire PEI :	17 septembre 2026
1re rencontre parents/enseignants :	19 novembre 2026, en après-midi et en soirée
2e rencontre parents/enseignants :	18 février 2027, en soirée

### Nous joindre

**École Joseph-François-Perrault**

140, chemin Ste-Foy

Québec (Québec) G1R 1T2

418 686-4660

[ecole.jfperrault@cssc.gouv.qc.ca](mailto:ecole.jfperrault@cssc.gouv.qc.ca)

<https://ecole-jfperrault.cssc.gouv.qc.ca/>

Le 6 juillet 2026

**Objet : Clic école**

Madame,  
Monsieur,

Nous désirons vous informer que dans le but d'améliorer l'information transmise aux parents, les bulletins sont maintenant disponibles et transmis par **Clic école**. De plus, toutes nos communications sont envoyées par courriel.

Qu'est-ce Clic école? C'est un endroit virtuel où vous trouverez des informations concernant le parcours scolaire de votre enfant : son horaire, ses cours, son bulletin, ses absences, ainsi que votre état de compte. Nous vous encourageons à le consulter régulièrement afin de voir l'évolution de votre enfant. Vous pouvez également installer l'application « Clic école » sur votre appareil cellulaire afin de recevoir des notifications.

**Nous vous rappelons qu'il est important de ne pas partager votre mot de passe avec vos enfants, car ils pourraient justifier eux-mêmes leurs absences et leurs retards.**

Voici un lien qui vous aidera à utiliser ce moyen d'information et pour télécharger l'application. <https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/clic-ecole>. Notez qu'il y a sur le site de l'école (<https://ecole-jfperrault.cssc.gouv.qc.ca/>) une grande quantité d'informations concernant notre école, ainsi que des informations pertinentes pour mieux accompagner et soutenir votre enfant dans son cheminement scolaire.

**Important**, pour les parents qui n'auraient pas inscrit d'adresse courriel ou pour les parents qui désireraient changer l'adresse déjà inscrite, vous pouvez nous la transmettre à [ecole.jfperrault@cscapitale.qc.ca](mailto:ecole.jfperrault@cscapitale.qc.ca) sans oublier d'indiquer pour quel(s) enfant(s) nous devons faire la modification. De plus, nous vous demandons de vérifier les numéros de téléphone dans le dossier de votre enfant sur Clic école (à partir de la page dossier de l'élève et l'onglet « Coordonnées ») puisque plusieurs numéros ne sont plus en service.

Soyez assurés, Madame, Monsieur, de notre entière collaboration.

La direction

## Assemblée générale des parents

# Invitation

Le 6 juillet 2026

Madame,  
Monsieur,

Conformément à l'article 47 de la Loi sur l'instruction publique, vous êtes invités à une assemblée générale de tous les parents de l'école qui se tiendra le **jeudi 10 septembre 2026 à 18 h 30**. Nous en profiterons pour élire les membres parents du Conseil d'établissement 2026-2027. Plusieurs postes réguliers et substituts sont à combler. C'est une belle façon de vous impliquer dans votre école secondaire. Vous trouverez, au verso, l'ordre du jour de cette assemblée générale.

À la suite de cette rencontre, **vous aurez l'occasion de rencontrer l'enseignant tuteur de votre enfant**. C'est l'occasion de faire un premier contact avec la personne de référence pour l'année scolaire. Les tuteurs feront un survol des informations importantes sur la vie de l'école. De plus, une courte vidéo de présentation des enseignants sera déposée sur le site WEB de l'école et diverses informations importantes vous seront transmises telles que :

- Le moyen de communication avec chacun des enseignants;
- Les moments de récupérations;
- Les attentes envers votre enfant;
- Des informations touchant plus particulièrement certains niveaux.

**Sur le site WEB de l'école**, <https://www.ecole-jfperrault.cssc.gouv.qc.ca/>, vous trouverez une multitude d'informations importantes sur l'école comme :

- Les procès-verbaux des réunions du conseil d'établissement;
- La nature et les moments des principales évaluations pour chaque matière;
- Les règles de vie;
- Le projet éducatif;
- L'offre de voyages de cette année;
- Etc.

Nous vous remercions à l'avance de votre participation à cette assemblée.

La direction  
VERSO...

# ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

---

**Le jeudi 10 septembre 2026**

**18 h 30**

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du compte rendu de l'assemblée annuelle 2025-2026;
4. Présentation des rôles et des fonctions du conseil d'établissement et du comité de parents;
5. Présentation du rapport annuel du conseil d'établissement;
6. Élections;
  - 6.1. Membres du Conseil d'établissement;
  - 6.2. Représentant du comité de parents;
  - 6.3. Substitut au représentant du comité de parents;
7. Période de questions;
8. Levée de l'assemblée générale.

**19 h 30 à 20 h 30**  
**Courte rencontre avec les tuteurs**

# MODALITÉ DE L'ENTRÉE ADMINISTRATIVE

Les élèves doivent se présenter à la **porte avant** de l'école  
(140, chemin Sainte-Foy)  
au jour et à l'heure indiqués ci-dessous :

## Le mardi 25 août 2026

### Accueil des élèves de 1<sup>re</sup> secondaire - PEI

- Entre 9 h et 9 h 45 (nom de famille de A à K)
- Entre 9 h 45 et 10 h 30 (nom de famille de L à Z)

### Accueil des élèves de 1<sup>re</sup> secondaire - Général

- Entre 10 h 30 à 11 h (nom de famille de A à K)
- Entre 11 h à 11 h 30 (nom de famille de L à Z)

### Accueil des élèves de 2<sup>e</sup> secondaire (PEI et général)

- Entre 13 h et 14 h (nom de famille de A à K)
- Entre 14 h et 15 h (nom de famille de L à Z)

## Le mercredi 26 août 2026

### Accueil des élèves de 5<sup>e</sup> secondaire (PEI et Général)

- Entre 9 h et 9 h 30 (nom de famille de A à K)
- Entre 9 h 30 et 10 h (nom de famille de L à Z)

### Accueil des élèves de 4<sup>e</sup> secondaire (PEI et Général)

- Entre 10 h 15 et 10 h 45 (nom de famille de A à K)
- Entre 10 h 45 et 11 h 30 (nom de famille de L à Z)

### Accueil des élèves de 3<sup>e</sup> secondaire (PEI et Général)

- Entre 13 h et 13 h 30 (nom de famille de A à K)
- Entre 13 h 30 et 14 h 15 (nom de famille de L à Z)

### Accueil des élèves de francisation (sec. 1-2-3-4-5)

- Entre 14 h 15 à 15 h

**\*\*\* Les élèves des classes d'accueil bénéficieront d'une rentrée distincte. Ils ne doivent donc pas se présenter lors de ces deux journées. Les informations concernant la rencontre qui leur est destinée leur seront transmises par courriel au cours du mois d'août. \*\*\***

# EXIGENCES POUR L'ENTRÉE ADMINISTRATIVE

## CE QUE VOUS DEVEZ AVOIR EN MAIN POUR LA JOURNÉE DE L'ACCUEIL ADMINISTRATIF

1. **La facture du matériel didactique pour l'année scolaire 2026-2027**, que vous recevrez au plus tard le lundi 17 août.
2. Vous aurez la possibilité de payer par paiement direct ou en argent. Si vous avez payé par internet, vous devez apporter la confirmation.
3. **Un cadenas**, pour pouvoir ranger en sécurité votre matériel dans le casier qui vous sera attribué.

**N.B. La PRÉSENCE de tous les élèves lors de l'entrée administrative est OBLIGATOIRE.**

Si vous avez un empêchement majeur ou si vous fréquentez une autre école, prière d'en informer le secrétariat, le plus tôt possible, au courriel suivant :  
**[ecole.jfperrault@cssc.gouv.qc.ca](mailto:ecole.jfperrault@cssc.gouv.qc.ca)**

*N.B. Prenez note que le paiement par internet diminue le temps d'attente lors de cette journée.*

## CET AGENDA APPARTIENT A

### HORAIRE DE L'ÉCOLE

<b>Premier cours</b>	8 h 35	à	9 h 50
Pause	9 h 50	à	10 h 05
<b>Deuxième cours</b>	10 h 05	à	11 h 20
Période du dîner	11 h 20	à	12 h 45
<b>Troisième cours</b>	12 h 45	à	14 h 00
Pause	14 h 00	à	14 h 15
<b>Quatrième cours</b>	14 h 15	à	15 h 30

### BOTTIN DES PERSONNES-RESSOURCES

Direction		Local	Poste
Kino Métivier	Direction de l'école	104-B	401735
Sophie Beaudoin	Directrice adjointe	104-C	402167
Carl Ampleman	Directeur adjoint	104-D	401759
Administration			
Joanie Bédard	Secrétaire d'école	104	403259
Catherine Paré	Secrétaire d'école	104	403479
Marie-Josée Paquin	Secrétaire d'école	104	411274
Dominique Claveau	Agente en administration	104-E	403508
Services complémentaires aux élèves		Local	Poste
Stéphanie St-Jean-Rouleau	Conseillère d'orientation	012-B	405113
	Conseiller d'orientation	012-A	
Marie-Ève Deschênes	Infirmière, CIUSS	228	106007
Charlotte Martel	Psychoéducatrice	103-H	409186
André Bureau	Psychoéducateur	103-G	403875
Mélissa Paquet (Remplacée pour l'année)	Psychoéducatrice	103-D	405837
Maude Lepage	Technicienne en loisirs, responsable des sports	023	404814
Laurie Megan Mc Carthy	Technicienne en loisirs	022	406500
Vickie Bertrand-Danjou	Technicienne en documentation	025	405974
Nathalie Dorval	TES, 1 <sup>er</sup> cycle régulier du secondaire	103-E	401533
	TES, 2 <sup>e</sup> cycle régulier du secondaire	103-C	
Diane DeCarufel	TES, PEI du secondaire	103-F	403461

# INFORMATIONS

## COMMENT SIGNALER L'ABSENCE OU UN RETARD?

La présence des élèves est obligatoire à tous les cours. Si un élève doit s'absenter, son absence doit être signalée par un parent. Vous pouvez facilement justifier une absence par **Clic école**. Vous pouvez également téléphoner au secrétariat de l'école au **418 686-4660** pour justifier ou non l'absence et indiquer la date de retour.

## CASIERS

Le casier assigné à l'élève est la propriété de l'école et il peut être ouvert en tout temps. Il est à noter que l'école n'est pas responsable des effets personnels placés dans les casiers. Il est interdit d'occuper un autre casier que celui que l'on m'a assigné. **L'élève doit donc OBLIGATOIREMENT verrouiller son casier avec un cadenas de qualité et sécuritaire et éviter d'y laisser des objets de valeur.**

Pour les cours d'éducation physique, IL EST IMPORTANT que les casiers soient cadenassés (vestiaires de l'école ou du centre Lucien-Borne). L'école n'est pas responsable des vols.

## ACCIDENT À L'ÉCOLE

### Accidents majeurs

Lors d'accidents majeurs, l'élève reçoit les premiers soins. Le membre du personnel témoin accompagne l'élève, si c'est possible, au secrétariat ou le fait accompagner. Si le cas le nécessite, d'autres soins lui sont prodigués par une personne qualifiée.

Si l'élève doit être transporté à l'hôpital, les parents en sont avisés. L'élève pourra, au besoin, être accompagné d'un adulte.

### Transport

Le coût du transport en ambulance est toujours aux frais des parents. Les frais de taxi sont assumés par l'école pour l'aller seulement.

### Assurances

Le Centre de services scolaire de la Capitale détient une police d'assurance de responsabilité civile. Si, lors d'un accident impliquant un élève, il n'y a aucune faute ou négligence d'un des employés de l'école ni aucun défaut du matériel de l'école, **le CSSC n'est pas tenu responsable et ses assureurs ne paient aucun dédommagement. En conséquence, il est fortement recommandé aux parents de prendre une assurance-accident pour leur enfant fréquentant l'école.**

## TEMPÊTE

En cas de tempête, l'annonce de fermeture de l'école devrait être faite à la radio selon la politique du Centre de services scolaire. Vous pouvez également trouver cette information sur le site Internet du CSSC au <https://cssc.gouv.qc.ca/> ainsi que sur le Facebook du CSSC.

# RÈGLES DE VIE

*Les règles de vie sont mises en place dans un établissement scolaire pour garantir à chacun le respect, le bien-être, la sécurité et pour assurer un bon climat de travail et d'apprentissage propice à la réussite de tous.*

*Les règlements de l'école s'appliquent au-delà des lieux physiques et du temps de classe. Ils doivent être respectés dans toutes les activités qui se déroulent sous la responsabilité de l'école et sur les réseaux sociaux.*

*La direction est seule responsable de l'application des mesures disciplinaires qui entraînent la suspension d'un élève à l'interne ou à l'externe.*

*Tous les membres du personnel sont responsables de l'application des règles de vie en classe et hors classe.*

*Nos règles de vie s'appuient sur les lois civiles et criminelles de notre société, ainsi que les politiques du Centre de services scolaire de la Capitale.*

## Les valeurs de notre école:

- **Engagement**
- **Ouverture**
- **Responsabilité**
- **Curiosité**
- **Respect**

### **1. Je fais preuve de respect**

- Je m'exprime avec respect envers les autres (en paroles, en gestes et en ligne).
- Je respecte les différences et le droit de chacun d'apprendre.
- Je contribue à un climat calme et sécuritaire.

### **2. Je suis engagé dans mes apprentissages**

- Je suis présent, à l'heure et prêt à travailler.
- J'apporte le matériel nécessaire à mes cours.
- Je remets mes travaux dans les délais demandés.

### **3. Je suis responsable de mes actions**

- Je respecte les consignes du personnel.
- J'utilise les technologies et les réseaux sociaux de façon appropriée.
- Je fais des choix qui favorisent ma réussite.

### **4. Je respecte mon environnement**

- Je prends soin du matériel et des lieux.
- Je porte une tenue appropriée au milieu scolaire et conforme au code vestimentaire de l'école.
- Je garde les espaces propres et sécuritaires.

### **En cas de non-respect des règles :**

Le non-respect des règles entraîne des interventions éducatives, progressives et adaptées à la situation.

1. **Rappel de la règle / avertissement**
2. **Intervention de l'enseignant et/ou de l'intervenant (discussion, reprise, réflexion)**
3. **Conséquence éducative** (ex. : réparation, reprise de temps, travail réflexif)
4. **Communication aux parents**
5. **Mesures disciplinaires adaptées** (geste réparateur, retrait, retenue, reprise de temps, suspension interne ou externe, référence à un service alternatif, facturation, etc.)

### **Principes d'intervention :**

- Les interventions visent à **responsabiliser l'élève**.
- Elles tiennent compte de la **fréquence, de la gravité et du contexte**.
- Elles peuvent être **adaptées selon le jugement professionnel**.

L'ensemble du personnel de l'école travaille en cohérence afin d'assurer l'application de ces règles et de soutenir les élèves dans le développement de comportements favorables à leur réussite.

### **Les conséquences ne sont pas associées automatiquement à chaque règle.**

Elles peuvent varier selon la situation afin de permettre aux intervenants d'agir avec jugement, d'assurer une intervention éducative et de tenir compte du contexte.

## POUR FAVORISER MA RÉUSSITE ...

### Absences et retards



Je suis présent.e, prêt.e et à l'heure à tous les cours.

### Absences

Toute absence non justifiée ou justifiée pour des raisons non valables sera comptabilisée au système d'encadrement de l'école. Un comportement répétitif entrainera des sanctions reliées aux étapes d'absence. Selon la gradation, un signalement à la direction de la protection de la jeunesse pourrait être fait.

Dans le cas d'une absence, il est de la responsabilité de l'élève de s'informer des apprentissages, des travaux réalisés en classe et des évaluations à venir.

- La justification d'une absence ou d'un retard doit être faite dans les 48 heures sans quoi elle ne sera pas considérée sans pièce justificative.
- Aucune motivation d'absence n'est accordée à l'élève qui demeure dans l'école ou sur ses terrains. La direction se réserve le droit de refuser une justification d'absence si elle le juge à propos. Si un élève quitte l'école sans autorisation, il sera considéré comme ayant fait une fugue.
- Lorsqu'il y a une fugue, l'élève doit être accompagné de son parent pour réintégrer l'école.

### Retards

Être à l'heure signifie que l'élève est, **au son de la deuxième cloche**, en classe avec le matériel requis, assis à son bureau et prêt à travailler.

### Quoi faire?

L'élève en retard devra se procurer un billet de retard, au local Carrefour, avant de réintégrer immédiatement son cours.

Après 6 retards, l'élève se verra imposer une retenue sur l'heure du dîner, par la suite, chaque retard résultera en une nouvelle convocation en retenue. Si l'élève ne se présente à une retenue, il sera automatiquement convoqué de nouveau en retenue, **l'élève et le parent seront prévenus par courriel**. S'il ne s'y présente pas une seconde fois, il sera en suspension interne pour une période la journée suivante\*. Veuillez noter qu'aucune évaluation ne peut se réaliser au local Carrefour. Si ces sanctions résultent en une absence à une évaluation celle-ci sera vécue en reprise d'examen en fin de journée.

- La direction se réserve le droit de ne pas accepter la justification d'un retard (ex : autobus en retard).

*\*Si l'élève s'absente volontairement pour ne pas assister à sa suspension, alors la situation sera évaluée.*

## **Situation problématique en lien avec les travaux scolaires :**

Mesures universelles possibles pour devoirs et travaux non remis ou en retard :

- avis téléphoniques ou écrits aux parents par l'enseignant ou le tuteur;
- réduction de points pour les travaux remis en retard;
- rencontres de suivi périodiques par l'enseignant, le tuteur et/ou par l'enseignant-ressource;
- convocations obligatoires en récupération et/ou en retenue.

## **Conséquences pour actes de tricherie et de plagiat :**

Conformément à l'article 2.5.4 des normes et modalités d'évaluation, les actes de tricherie, de plagiat ou d'utilisation de l'IA ne sont pas tolérés et peuvent entraîner l'expulsion au cours de l'évaluation ainsi qu'une mention ÉCHEC pour la ou les traces concernées.

## **Matériel scolaire**

J'apporte uniquement le matériel nécessaire à l'école et à mes cours :

- Cahier, manuel, agenda, pochette, étui à crayons, calculatrice, vêtements d'éducation physique, matériel d'arts, gourde d'eau...
- Je ne dois pas laisser trainer mes livres et mes effets personnels au sol dans les corridors.



**Oublis de matériel** : L'élève retourne chercher son matériel à son casier, mais doit passer au local Carrefour afin de se procurer un billet de retard pour réintégrer son cours.

## **Objets interdits et non requis en classe**

Les sacs à dos, sacoches et sacs en bandoulière sont interdits en classe. Un élève qui arrive en classe avec un objet interdit ou non requis en classe devra aller le porter à son casier et aller se chercher un billet de retard au Carrefour.

## **Bris ou perte de matériel**

Je respecte mon milieu de vie et le matériel mis à ma disposition.

\* En cas de perte ou de bris du matériel mis à la disposition de l'élève, les parents seront facturés pour le coût de remplacement ou de réparation des objets perdus ou brisés. Dans certains cas, des travaux compensatoires pourraient lui être imposés.

## CODE VESTIMENTAIRE

<b>Vêtements</b>	Les sous-vêtements (incluant les maillots de bain et sous-vêtements d'entraînement) sont non visibles et les parties intimes doivent être couvertes par un tissu non transparent.
<b>Casquettes, tuques et chapeaux</b>	Les casquettes, les tuques, les chapeaux et les capuchons doivent être retirés en classe et laissés dans le casier.
<b>Chaussures</b>	Pour une question de sécurité et d'hygiène, le port des chaussures est obligatoire en tout temps à l'intérieur de l'école. Les souliers d'extérieurs ne doivent pas, pendant l'hiver, être les mêmes que ceux en classe. Afin de garder les gymnases propres et sécuritaires, il est essentiel de prévoir des espadrilles destinées <b>uniquement</b> pour l'éducation physique ou les activités sportives offertes à l'école.
<b>Vêtement d'extérieur</b>	Les vêtements d'extérieur doivent être retirés et laissés au casier (manteau, imperméable, veste doublée, etc.).
<b>Les sacs</b>	La sacoche, le sac à dos et le sac à bandoulière doivent être laissés en tout temps dans le casier.
<p>Les vêtements, les bijoux et les accessoires véhiculant des messages inappropriés sont interdits à l'école.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Caractère violent;</li><li>• Sexiste;</li><li>• Grossier;</li><li>• Faisant la promotion de consommation illicite ou d'activité illégale;</li><li>• Portent atteinte à un individu ou à un groupe d'individus.</li></ul> <p><b>Tout élève doit être à visage découvert en tout temps (en classe et dans ses déplacements).</b></p> <p>*Le personnel scolaire, appuyé par l'équipe de direction, se réserve un droit de regard quant à la conformité de la tenue vestimentaire.</p>	

# CELLULAIRE ET AUTRES APPAREILS



## Utilisation des cellulaires et appareils électroniques

L'usage du cellulaire, des écouteurs sans fil et des appareils mobiles personnels est interdit du début à la fin des cours, y compris pendant les pauses et le dîner, et ce, sur l'ensemble du terrain de l'école.

En cas de non-respect des règlements, l'appareil sera confisqué et remis au secrétariat.

Conséquences : \*Dans tous les cas, un parent de l'élève devra se présenter pour venir récupérer l'appareil. D'autres sanctions disciplinaires pourraient être appliquées.

L'école compte sur la collaboration des parents pour aider à l'application des règles concernant l'utilisation du cellulaire.

## Réseaux sociaux

L'utilisation des réseaux sociaux doit se faire de façon respectueuse envers toi et les autres.

Le protocole d'intervention sur l'intimidation pourrait s'appliquer dans le cas d'une mauvaise utilisation des réseaux sociaux, tant à l'école qu'à l'extérieur de l'école. Dans certaines situations, des partenaires externes (policier-école, Direction de la Protection de la Jeunesse, CIUSSS, etc.) pourraient être interpellés.



Lorsque j'utilise du matériel informatique,

## CODE DE CONDUITE VERS UNE IDENTITÉ NUMÉRIQUE POSITIVE



Je dois respecter les règles suivantes:

### JE M'ASSURE DE TOUJOURS

- Conserver mes informations personnelles privées.
- Comme élève, obtenir la permission d'un enseignant pour:
- envoyer des messages par courriel pendant les cours;
  - utiliser des services de clavardage, de blogue, de forum, etc. sur les heures de classe.



### JE M'ASSURE DE NE JAMAIS

- Divulguer des renseignements personnels sans la permission de mes parents.
- Donner mon nom, mon numéro de téléphone, mon adresse, mon courriel ou ma photo à quelqu'un que je ne connais pas.
- Accepter de rencontrer une personne que j'aurais connue sur Internet.
- Acheter quoi que ce soit sur Internet sans l'accord de mes parents.
- Partager ou envoyer des photos à caractère sexuel.

LORSQU'UN MESSAGE ME REND MAL À L'AISE, JE N'Y RÉPONDS PAS ET J'AVERTIS UN ADULTE

### LORSQUE J'ÉCRIS UN MESSAGE

- Toutes mes communications reliées à l'école doivent respecter le code de vie de l'établissement.
- Mes messages doivent être sans violence, haine, indécence ou racisme.
- Je ne dois jamais utiliser les ressources informatiques pour intimider, menacer ni nuire à quelqu'un.
- Je n'écris pas de messages de façon anonyme ni en utilisant le nom d'une autre personne.
- Je ne donne pas d'informations personnelles ni d'informations fausses sur quelqu'un.
- Je ne prends ni ne partage la photo ni l'enregistrement (vidéo ou audio) d'une personne sans son consentement.

- Je prends soin du matériel informatique mis à ma disposition.
- Je ne modifie pas, ne brise pas ni ne dégrade un équipement qui m'est prêté.
- À moins d'avoir l'autorisation de mon enseignant ou d'un responsable de l'école, je ne peux pas:
  - télécharger de la musique, des logiciels, des images ou des vidéos;
  - installer ou télécharger des logiciels ou des jeux sur les ordinateurs de l'école;
  - déposer sur Internet des photos ou des vidéos prises dans l'école ou lors d'une activité parascolaire.



PROTECTION Informations

RESPECT DES autres

RESPECT DU matériel

# GESTION DES COMPORTEMENTS /SYSTÈME À PALIERS

Le système à paliers encadre nos interventions auprès des élèves qui accumulent des manquements. Lorsque l'élève enfreint les règles de vie, il s'expose à des conséquences associées au système de gestion des comportements. Une accumulation de plusieurs manquements mineurs peut justifier l'utilisation des paliers. Le système est associé à des suspensions et à des rencontres de réintégration avec les parents. Les manquements majeurs sont ceux qui peuvent entraîner immédiatement une suspension ou une expulsion de l'école. La direction peut appliquer plus d'un palier disciplinaire à un élève pour une situation le justifiant.

Mesures d'intervention universelles	Interventions dirigées et ciblées
<ul style="list-style-type: none"><li>❖ Avertissement verbal et/ou écrit;</li><li>❖ Utilisation d'un système de valorisation, renforcement verbal;</li><li>❖ Communication avec les parents;</li><li>❖ Reprise de temps, perte de privilèges, travail compensatoire, gestes d'excuses, démarche de réparation, travail de réflexion;</li><li>❖ Suivi dans l'agenda, feuille de route, contrat d'engagement;</li><li>❖ Étude de cas, plan d'intervention individualisé, référence à un service particulier;</li><li>❖ Retrait au local Carrefour.</li></ul>	<p><b>Palier 1</b> : une demi-journée ou des journées de suspension à l'interne ou à l'externe selon la situation</p> <p><b>Palier 2</b> : une ou des journées de suspension à l'interne ou à l'externe selon la situation</p> <p><b>Palier 3</b> : des journées de suspension à l'externe selon la situation</p> <p><b>Palier 4</b> : changement de milieu scolaire ou orientation vers un autre service</p>

## Substances psychoactives

En vertu de La loi sur le tabac et le vapotage 10.3. (L.R.Q. T-0.01), il est interdit de posséder, de consommer et de vendre : drogue, alcool, vapoteuse ou cigarette, tant à l'intérieur de l'école que lors des sorties scolaires et lors des activités d'éducation physique à l'extérieur. Quiconque contrevient à cette règle s'exposera à des conséquences imposées soit par l'équipe d'encadrement de l'école soit par un policier du Service de police de la ville de Québec selon la situation.



Dans le cas de vente de substances psychoactives ou le port d'une arme, une démarche de changement de milieu scolaire sera entreprise ainsi que toute autre situation jugée très grave par la direction de l'école. Des procédures judiciaires adéquates seront appliquées.

## INTERVENTIONS PARTICULIÈRES

- Dans les cas où il y a un doute raisonnable de vol, de possession ou de vente de drogue ou d'alcool, une fouille des effets personnels et du casier de l'élève sera réalisée.
- En vertu de la loi sur le système de justice pénale pour adolescents, tout délit sera porté à l'attention des autorités policières.

### RETRAIT AU LOCAL CARREFOUR:

Lorsque le comportement d'un élève ne permet pas d'évoluer dans un milieu propice aux apprentissages, l'élève sera dirigé vers le local Carrefour. Il doit immédiatement s'y présenter. S'il ne collabore pas au local Carrefour, un appel sera fait afin d'aviser le parent que l'élève sera retourné à la maison. Une rencontre avec la direction sera nécessaire pour le retour à l'école avec l'élève et les parents.

**Il est de la responsabilité de l'élève de reprendre le travail manqué avant son retour en classe.**

## REPRISES D'EXAMENS

L'élève dont l'absence sera motivée par le parent pour des motifs sérieux et exceptionnels aura droit à une reprise d'évaluation. Le parent doit communiquer avec l'enseignant par courriel pour justifier l'absence de son enfant à l'évaluation. Voici des exemples de motifs acceptables et non acceptables :

Motifs acceptables	Motifs non acceptables
<ul style="list-style-type: none"><li>❖ Maladie ou rendez-vous médical (attestation médicale requise après trois journées consécutives);</li><li>❖ Mortalité;</li><li>❖ Convocation d'un tribunal;</li><li>❖ Activités reconnues par l'école;</li><li>❖ Un événement jugé comme force majeure par l'école.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>❖ Travail à temps partiel;</li><li>❖ Retard;</li><li>❖ L'usage répétitif du motif « maladie »;</li><li>❖ Temps de repos additionnel (retour de voyage).</li></ul>

### Procédures de reprises d'examens :

- **Absence en cas de voyage** : les parents doivent communiquer avec la direction afin de planifier la période de reprise des évaluations. L'élève reprendra ses examens dès que possible à de son retour, pendant les périodes de reprises d'examen en fin de journée.
- **En cas d'un autre motif acceptable d'absence**: dès son retour en classe, **l'élève a la responsabilité** de prendre une entente avec son enseignant afin de convenir du moment de reprise d'évaluation. Une validation du motif doit être faite par les parents (par courriel) à l'enseignant.



**Si l'élève s'absente à la reprise, il pourrait se voir attribuer la note « zéro ».**



**Voici les 3 étapes que vous devrez effectuer pour faire le paiement en ligne des effets scolaires pour votre enfant.**

### ÉTAPE 1

\*\*\*ATTENTION\*\*\*

Pour des raisons de sécurité, un délai de 2 jour(s) est nécessaire pour compléter l'inscription de certains fournisseurs à votre dossier de facture.

#### Paiements de factures - Ajouter une facture

> Veuillez d'abord remplir le champ **Nom du fournisseur**, puis choisir la **catégorie** du fournisseur que vous souhaitez ajouter à votre dossier de factures.

> Si vous ne choisissez aucune catégorie spécifique, la recherche s'effectuera dans toutes les catégories.

> Pour effectuer un paiement de facture, utilisez la fonction [Faire un paiement](#) du menu de gauche.

#### Recherche

Nom du fournisseur :	Capitale	→	<b>Veillez inscrire : Capitale</b>
Catégorie :	Établissements d'enseignement		
<input type="button" value="Recherche"/>			

### ÉTAPE 2

#### Résultat de la recherche

**2 fournisseur(s) trouvé(s)**

> Veuillez sélectionner le fournisseur recherché, puis cliquer sur le bouton **Valider**.

	Nom du fournisseur	Catégorie
<input type="radio"/>	CSS de la Capitale - Taxes	Taxes scolaires
<input checked="" type="radio"/>	<b>CSS de la Capitale - Écoles</b>	<b>Établissements d'enseignement</b>
<input type="button" value="Valider"/> <input type="button" value="Annuler"/>		

### ÉTAPE 3

#### CSS de la Capitale - Écoles

N° de référence variable :

Maintenant

Plus tard

Choisir

**Veillez inscrire :**  
**LE NUMÉRO DE RÉFÉRENCE INTERNET**  
débutant par :  
**7324 xxxx xxxx xxxx xxxx**  
que vous trouverez dans la section du haut  
sur l'état de compte 2026-2027 de votre enfant

## PROCÉDURE À SUIVRE POUR SE PROCURER SON DROIT DE TRANSPORT AU RTC

1. L'élève doit d'abord s'inscrire au transport scolaire du Centre de services scolaire de la Capitale en complétant le formulaire électronique : [Plateforme d'inscription au transport scolaire](#). Les élèves admissibles doivent :
  - Fréquenter leur école de bassin ou l'école désignée par le Centre de services scolaire de la Capitale
  - Avoir une adresse principale située à :
    - **Plus de 2 km** pour les élèves du **secondaire**
2. **Le transport est offert uniquement pour l'adresse principale de l'élève.** Pour une deuxième adresse, faire une demande de transport en places disponibles (\$). Nous vous recommandons de prévoir une solution alternative si vous êtes concerné par cette situation.
3. Dès le 17 août 2026, confirmer votre droit au transport intégré (RTC) sur [Mozaik-Portail Parents](#). Lorsque la mention « Droit (RTC) (Intégré) » y apparaît, l'élève est admissible.

Le titre scolaire (laissez-passer) avec le RTC permet des déplacements illimités sur tous les parcours du réseau, du lundi au vendredi, dès le premier jour d'école, jusqu'au 30 juin.

Avant de vous présenter au bureau du Service d'accompagnement en mobilité intégrée du RTC, assurez-vous d'avoir la confirmation de l'admissibilité au Droit (RTC) (Intégré) avant de vous procurer le laissez-passer. Le CSSC ne remboursera aucuns frais de laissez-passer.

### Service d'accompagnement en mobilité intégrée du RTC

820, Ernest-Gagnon, Québec, G1S 3R3

Avoir en main :

- pièce d'identité de l'élève
- numéro de fiche de l'élève
- code postal de l'élève
- nom de son Centre de services scolaire (de la Capitale)
- 15 \$ pour les frais demandés
- Carte OPUS (Si l'élève n'a pas sa carte, il pourra s'en procurer une au bureau du RTC)

Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter le site du RTC.

Le 19 juin 2026

Aux parents des élèves de l'école Joseph François Perrault,

Bonjour à toi et à tes parents!

Un petit mot pour vous présenter **les services de santé** disponibles à l'école secondaire.

L'infirmière présente à l'école secondaire est une employée du CIUSSSCN. Elle collabore à la promotion de la santé et à assurer la sécurité des élèves à l'école selon les besoins particuliers de chacun. Elle a également pour mandats la prévention des grossesses et des ITSS<sup>1</sup> à l'adolescence.

Dans le cadre de ces mandats, l'infirmière peut donc...

- Évaluer et orienter les élèves pour diverses problématiques bio-psycho-sociales (dépression, stress, anxiété, idées noires);
- Donner de l'information générale ainsi que sur la sexualité et la contraception lors d'entrevues individuelles ou en groupes classes;
- Démarrer un moyen contraceptif;
- Donner la pilule du lendemain;
- Intervenir pour les douleurs menstruelles et autres problèmes gynécologiques;
- Procéder à des tests de grossesse;
- Évaluer et procéder aux dépistages des ITSS<sup>1</sup>;

Pour les élèves de moins de 14 ans, une autorisation parentale est nécessaire pour une consultation avec l'infirmière.

***Les exemptions d'éducation physique pour quelque motif que ce soit doivent TOUJOURS être accompagnées d'un billet de médecin.***

***« L'infirmière de l'école N'EST PAS la première répondante pour les premiers soins et les malaises divers »***

Ce sont les **surveillants éducateurs** qui ont ce mandat. Ils référeront à l'infirmière si nécessaire pour des situations particulières.

---

<sup>1</sup> ITSS : Infection transmissible sexuellement et par le sang.

**« Va toujours voir le surveillant éducateur en premier en cas de blessure ou de malaise »**

- Ils sont toujours présents sur les heures de classe;
- Ils sont au courant des élèves porteurs de problèmes de santé particuliers;
- Ils sont formés pour les premiers soins et contacteront les parents au besoin.

Par ailleurs...

L'école secondaire est un milieu où l'élève est reconnu, comme responsable et plus autonome en ce qui concerne sa santé...

- Tu peux garder avec toi, dans ton casier, des analgésiques (Tylenol, Advil ou tout autre médicament divers) en cas de besoin;
- Les élèves à risque de réactions allergiques importantes sont **responsables** d'avoir leur auto-injecteur d'épinéphrine (Epipen, allerject ou Emerade) en tout temps sur eux ou dans leur étui à crayon. Plusieurs personnes sont en mesure de t'aider si besoin.

Afin de maintenir un environnement sain et sécuritaire pour les élèves, veuillez transmettre à l'école les situations de santé physique ou psychologique qui peuvent nécessiter une intervention ou des adaptations sur les heures de classe.

**LE TOUT EST TRAITÉ CONFIDENTIELLEMENT!**

En tout temps, vous devez procéder à la mise à jour de la fiche santé auprès du secrétariat de l'école ou de l'infirmière si votre état de santé change en cours d'année.

Bonne année 2026-2027!

Marie-Eve Deschênes, infirmière  
418-529-4777 poste 19368

# POLITIQUE D'UTILISATION DES APPAREILS ELECTRONIQUES

1

## CE QUI EST PERMIS

Liseuse numérique  
MP3 sans écran  
Écouteurs avec fil



## CE QUI EST INTERDIT

Cellulaire  
Montre intelligente  
MP3 avec écran  
Ordinateur portable

Console de jeux vidéos  
Écouteurs sans fil  
Tablette électronique



2

## GESTION DES APPAREILS

3

L'élève doit éteindre son cellulaire à son entrée à l'école et aller le déposer éteint dans son casier barré. Le cellulaire pourra être récupéré et ouvert après la dernière cloche de 15h30.

## SI JE ME FAIS PRENDRE

Si un élève se retrouve avec un cellulaire ou autre matériel électronique, ce dernier sera confisqué et le PARENT devra venir le chercher à l'école sur les heures d'ouverture

4

## EN RÉSUMÉ

5

AUCUN cellulaire ou autre appareil électronique en fonction ne sera toléré à l'école et sur les terrains de l'école. Le Lucien-Borne, sur les heures de cours, est considéré comme faisant partie de l'école.

Chaque fois qu'un appareil est saisi, seul le parent pourra venir le récupérer. Un élève pourrait se voir obliger de déposer son appareil au secrétariat dès son arrivée pour une durée déterminée.

En ce sens, la vie étudiante :

- a bonifié l'offre d'activités parascolaires
- offre une nouvelle table de babyfoot
- propose 4 nouvelles tables de ping-pong
- s'est dotée de jeux de société
- est ouverte à recevoir les suggestions qui permettront d'occuper les pauses et l'heure du dîner!

# 5 FAÇONS DE DÉCONNECTER



## 1. Drastique

Laisse ton téléphone à la maison, tu éviteras la tentation!



## 2. La création

Fais quelque chose de créatif : dessine, écris, peinture, lis un livre!

## 3. Technologie de base

Choisis des appareils de base, prends des photos avec une vraie caméra, utilise un réveil-matin traditionnel. Pourquoi ne pas ressortir les vieux MP3?



## 4. Socialiser

Oublie les discussions virtuelles et parle à tes ami.es comme dans le bon vieux temps ;) )

## 5. Une petite récompense

Si c'est vraiment un défi pour toi, récompense-toi, chaque fois que tu réussis, avec quelque chose que tu aimes.



**Si tu as réellement de la difficulté à te séparer de ton cell, viens parler à un(e) T.E.S ou un(e) psycho-ed. On est là pour toi!**

## MATÉRIEL SCOLAIRE REQUIS POUR LA RENTRÉE 2026-2027 SECONDAIRE 4

*\*Se fier à la colonne « Total » pour les quantités à se procurer,  
selon les cours à l'horaire de l'élève. \**

**Fournitures essentielles (obligatoires) à se procurer et à renouveler, au besoin :**

- ✓ Un étui à crayons.
- ✓ Douze (12) crayons de plomb HB.
- ✓ Deux (2) gommes à effacer.
- ✓ Taille-crayon avec réceptacle.
- ✓ Une paire de ciseaux.
- ✓ Deux (2) cadenas (un pour le casier régulier et un pour le casier d'éducation physique).
- ✓ Un costume d'éducation physique.

MATÉRIEL	Anglais	Art dramatique (option)	Arts plastiques	Arts visuel (option)	Culture et citoyenneté québécoise	Espagnol (PEI)	Français	Histoire du Québec et du Canada	Mathématique CST (Option)	Mathématique SN (Option)	Science et technologie	Sciences et technologie de l'environnement (Option)	TOTAL
	Bâton de colle		×	×	×		×						
Cahier « Canada »	1				1	2	1	1					6
Cahier « Canada » quadrillé									2	1	1		4
Cahier à anneaux 1 pouce	1	1				1							3
Cahier à anneaux 1 pouce ½					1					1	1	1	4
Cahier à spirale ligné ou quadrillé de 200 pages													-
Calculatrice scientifique									×	×	×	×	1
Correcteur (idéalement à ruban)						×	×						2
Crayons effaçables à sec (min. 3 couleurs différentes)						×			×	×			1
Crayon feutre noir (à pointe fine (0,5))		×	×	×									2
Crayon surligneur (min. 4 couleurs différentes)						×	×	×	×	×		×	1
Ensemble de crayons à colorier (min. 24 couleurs)		×	×	×									1
Paquet de feuilles mobiles lignées (100 feuilles)	1	1					1					1	4
Porte-mine HB et ses recharges de mines						×	×						2
Règle de 15 centimètres			×	×		×			×	×		×	1
Stylo bleu						×	×		×				2
Stylo noir			×			×	×		×				3
Stylo rouge						×	×		×	×			3

**Certains articles pourraient être à renouveler au courant de l'année.**

**PEI : Programme d'éducation intermédiaire  
GEN : Programme général**

Nous vous encourageons à récupérer le matériel encore fonctionnel de l'année précédente.